



## DECLARATION LIMINAIRE AU CSAL DE REPLI DU 30 JUIN 2023

Depuis 2021, nous savons tous que la gestion des locaux syndicaux serait un sujet sensible.

Bien conscients que ce n'était pas une priorité, nous nous sommes concentrés sur tous les sujets concernant les agents, mais nous vous avons régulièrement rappelé à notre bon souvenir...

L'installation définitive sur la cité de Colmar se faisant de plus en plus proche, nous nous sommes faits plus insistants et explicites, oralement, en instance et par courriel, sur l'ensemble des problèmes à résoudre et des solutions envisageables.

Mais que s'est-il passé depuis ? Absolument rien !

Lors de la réunion avec la préfecture, nous avons découvert avec consternation que le décideur auquel vous rapportiez soi-disant régulièrement nos demandes n'était en fait au courant de rien. Soit vous nous avez menti, soit vous avez failli dans votre devoir de défendre nos intérêts.

Officiellement, nous avons des locaux attribués au bâtiment D, dans lesquels vous avez consciencieusement déménagé nos cartons, mais si nous avons un badge par OS pour entrer dans l'immeuble, nos bureaux sont fermés à clé et nous ne les avons pas.

Vous avez choisi de nous interdire l'accès au seul local syndical dont nous disposions sur Colmar, malgré notre demande de le conserver lors du dernier CSAL et alors même que vous saviez que les futurs locaux de la cité ne seraient pas encore disponibles.

A notre demande de mise à disposition de salles, vous nous avez renvoyés aux salles mutualisées. On a essayé et on a eu droit à un sketch qui ne nous a absolument pas fait rire. La direction, d'apparence bienveillante, se charge de nous réserver une salle et quand on y arrive, on constate que la salle est réquisitionnée par la direction sans enregistrement sur le planning, pour le SIP de Colmar qui n'a apparemment pas assez de surface. A nous de nous démerder ! Résultat, nous courrons et quémandons une autre salle dans un bâtiment auquel notre seul badge ne nous donne pas accès, qui ne ferme même pas à clé et qui ne nous offre aucune possibilité de reprographie...

Lors de la convention des cadres A, il y a seulement 3 jours, le directeur s'est félicité de la qualité du dialogue social et de son souci de le poursuivre.

Alors oui on se parle bien mais sommes-nous entendus ?

Nous sommes aujourd'hui confrontés à bien plus qu'un problème de reconnaissance. Vous nous avez supprimé les locaux syndicaux, vous ne nous mettez à disposition aucun moyen pour que nous puissions réserver des salles partagées pour nous réunir et vous limitez ainsi notre autonomie, et pire vous avez mis sous clés nos affaires. Comment pourriez-vous nous expliquer que, délibérément ou par omission fautive, vous n'avez pas commis un délit d'entrave ?

Dans un autre domaine, comme nous n'avons pas encore vu le PV de carence de la première convocation de ce CSAL, nous profitons de celui-ci pour que soit annexé au PV de ce jour notre déclaration avant ouverture de séance du 19 juin 2023.

Si les OS sont souvent critiquées lorsqu'elles ne décident de ne pas siéger, force est de constater que cette fois-ci nous avons été bien inspirés de condamner la limitation du vote pour l'élection du conseil médical aux seuls élus titulaires.

Enfin, à la lumière des évènements de cette nuit en France, l'ensemble des représentants du département condamne toute atteinte portée contre les bâtiments des finances publiques et nous apportons notre plein soutien aux collègues qui ont été touchés et qui vont devoir exercer leurs missions dans des conditions dégradées ces prochains jours.